

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1447

Artikel: Votre courrier

Autor: Fernandes, Benta-Giselda / Daum, Zoja-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Benta-Giselda Fernandes Organisation suisse des lesbiennes, relais genevois GENÈVE

Dans votre article «Des symboles qui revendiquent la reconnaissance d'une identité» (Femmes en Suisse, N° 1446, novembre 2000, p. 21), lorsqu'il est question du Triangle noir, vous écrivez: «Les lesbiennes n'étaient pas concernées par le Paragraphe 175 interdisant l'homosexualité», et vous demandez si l'homosexualité féminine était insoupçonnée par les dirigeants nazis. Pour contribuer à offrir une réponse à cette question et à éclairer autrement ces pans d'histoires où les femmes et les lesbiennes surtout sont encore maintenues invisibles ou entre parenthèses, je vous fais parvenir quelques informations que vous ne connaissez peut-être pas encore.

Extraits de «Lesbians and the Holocaust» paru dans un ILGA Bulletin bruxellois de 1999. www.ilga.org (Traduit librement de l'anglais par la rédaction.)

«En 1935, le mouvement des femmes étant pour l'essentiel détruit et un conformisme rigide régnant, les Nazis ont peu ressenti le besoin de criminaliser les lesbiennes. Cette année-là, le Ministère de la justice a contré des efforts visant à soumettre les femmes à la disposition du Paragraphe 135 du Code pénal qui interdisait l'homosexualité masculine. Son argument tenait au fait que les lesbiennes représentaient une menace moins grande au régime puisqu'elles étaient moins nombreuses que les homosexuels, moins présentes sur le plan politique et plus difficiles à identifier.»

«Pour éliminer l'existence du lesbianisme, les Nazis ont

misé sur la violence plutôt que sur la législation. Avec l'ascension progressive des Nazis, les lieux de rencontre et des résidences privées de lesbiennes ont été attaqués et fermés. Un tel ostracisme a incité les lesbiennes à adopter une apparente bienséance. La chercheuse Claudia Schoppmann explique que pour éviter le pire dans la rue, de nombreuses lesbiennes «ajustaient» leur apparence et leur habillement pour correspondre à l'idéal féminin et étaient contraintes de mener une double vie psychologiquement exténuante. D'autres chercheuses ont souligné qu'avant l'ère nazie, Berlin jouissait d'une communauté lesbienne dynamique. Il y avait une soixantaine de lieux de rencontre pour les homosexuelles dans la ville, ainsi qu'un journal exclusivement lesbien: *The Girlfriend: Weekly for the Ideal Friendship*.»

Zoja-Marie Daum LAUSANNE

Merci de toutes les interventions et de tous les articles que je lis dans «Femmes en Suisse» avec plaisir et... réconfort de découvrir que je ne suis pas une licorne isolée sur une île puisque d'autres pensent et raisonnent comme moi ou que je pense et raisonne comme elles! Si l'ensemble ne fait pas toujours la force, il fait en tout cas la sécurité, la confiance en son opinion, l'appartenance. Bref, toutes ces choses qui aboutissent finalement à la force. Dommage que vous ne soyez pas plus lues par les femmes qui, justement, auraient besoin de se regrouper, de dialoguer, de se «reconsidérer». Mais celles-ci vivent dans un tel chaos qu'elles perdent l'accès à la lecture. Encore merci de l'éclairage, de l'échange du retour de confiance que je vous dois. ✎



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT

en géographie humaine
au Département de sociologie

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète.

TITRE EXIGÉ : doctorat ou titre jugé équivalent.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 16 janvier 2001 à l'administrateur de la Faculté des sciences économiques et sociales, Uni-Mail, 40, boulevard du Pont-d'Arve, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT

au Département de sociologie

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant l'enseignement de la sociologie dans les domaines de l'analyse des structures sociales et/ou institutions en lien avec les théories sociologiques contemporaines.

TITRE EXIGÉ : doctorat ou titre jugé équivalent.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 16 janvier 2001 à l'administrateur de la Faculté des sciences économiques et sociales, Uni-Mail, 40 boulevard du Pont-d'Arve, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.